

NOUVELLE ENQUETE DE REPRESENTATIVITE SYNDICALE

POUR MIEUX DEFENDRE VOS INTERETS ADHEREZ A L'INPADHUE

Cher(e)s collègue

Après l'enquête désastreuse et opaque de la représentativité syndicale en 2006 à l'origine de la répartition actuelle des commissions, et à la demande pressante de l'INPADHUE, **une nouvelle enquête de représentativité syndicale des PADHUE sera organisée en novembre 2008** pour nommer des nouveaux représentants dans les commissions d'autorisation d'exercice. Il en existe 42 pour les différentes spécialités. **Seul un représentant syndical des PADHUE pourra siéger par commission.** Le partage du nombre de sièges par syndicat sera déterminé en fonction du nombre de leurs adhérents, à jour de cotisation annuelle, **au 31 octobre 2008.**

Ces commissions seront nommées en janvier 2009 pour une période de 3 ans.

Comme nous l'avons toujours dit, l'adhésion au syndicat reste le meilleur moyen de se défendre en tant que PADHUE pour soutenir les actions syndicales en cours. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous ont déjà fait confiance en adhérant en 2008. En effet cette adhésion est capitale pour la survie de notre syndicat, mais surtout et avant tout, un moyen pour pouvoir continuer à défendre tous les PADHUE.

Notre combat se poursuit afin de sortir l'ensemble des PADHUE d'une situation précaire et préjudiciable. Certains d'entre nous se préparent en ce moment même pour l'examen ou le concours, d'autres l'ont déjà passé et d'autres attendent. Le chemin reste difficile, angoissant et tortueux pour certains mais, nous espérons que tout se dénouera progressivement pour l'ensemble des PADHUE sans exception et dans les plus brefs délais. Cependant, personne n'est et ne sera à l'abri d'une mauvaise surprise tout au long du parcours; l'expérience de certains collègues lors de leur passage devant les commissions où leurs dossiers ont été rejetés après des années de calvaire, reste un bon témoin qu'on aura toujours besoin d'une aide ou d'un soutien, en l'occurrence celui de L'INPADHUE, comme l'a démontré l'expérience récente dans un cas bien précis que nous exposerons prochainement. La présence d'un représentant des PADHUE dans ces commissions pour défendre directement les intérêts des candidats et pour refléter le bon déroulement des délibérations est primordiale.

Hormis cette présence, la part ou le pourcentage de représentativité syndicale de chaque syndicat déterminera sa notoriété et son influence auprès des décisions du ministère de tutelle dans les futures négociations. Ainsi, un syndicat majoritaire sera mieux écouté qu'un syndicat minoritaire. D'où l'enjeu capital de cette future enquête.

Pour toutes ces raisons et plus, L'INPADHUE lance une campagne d'adhésion pour devenir, à l'aide de votre soutien, la porte-parole du plus grand nombre de PADHUE afin de pouvoir vous représenter dans ces futures négociations et défendre directement vos intérêts.

Alors, pourquoi adhérer à l'INPADHUE ?

Malgré les relatives avancées obtenues en 2006, beaucoup de questions restent, à ce jour, sans réponses :

- la commission de 10 ans,
- le dossier des diplômés en France, comme les DIS mais surtout les futures titulaires du DES à titre étranger,
- La suppression du statut discriminatoire attribué aux lauréats de la PAE, sans congés formation ni RTT
- la question de PADHUE éligible à liste C, mais ayant déjà obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20,
- la lenteur des commissions d'autorisation ...
- La défense juste et loyale des dossiers devant les différentes commissions d'autorisation.
- La possibilité à tous ceux qui sont arrivés en France après juin 2004 (liste A) de pouvoir passer le concours dans toutes les disciplines d'ici 2011 et bientôt 2012...

Par ailleurs, nous menons actuellement des négociations pour améliorer les conditions de la PAE, notamment l'augmentation du nombre des postes pour la liste A, l'augmentation des chances de passages de l'examen / concours à 4 au lieu de 2, l'amélioration des épreuves de langue française, une meilleure transparence pour les corrections et le travail des jurys, etc...

Voilà les priorités actuelles du syndicat et vous comprenez que nous ne pourrions aboutir qu'avec l'aide et l'implication des concernés eux-mêmes, par un simple geste qui est l'adhésion.

Cher(e)s collègues, l'INPADHUE a besoin de vous pour mieux vous défendre. Ensemble, nous faisons plus de poids et nous pouvons mieux avancer. Certains vont peut être faire le choix d'attendre le dernier moment avant d'avoir besoin de l'aide du syndicat, nous leur disons que c'est un mauvais choix. Car en potentialisant nos efforts en groupe, le syndicat sera en mesure d'apporter de l'aide à tous, à tout moment. C'est le moment ou jamais d'agir si vous voulez changer les choses (nouvelle loi en 2009, plusieurs décrets d'application qui suivront, renouvellement des commissions, etc...). Faute d'une mobilisation conséquente et une adhésion massive au syndicat, il sera difficile voire impossible de pouvoir obtenir des modifications ultérieures.

Nous comptons donc sur votre implication et votre prise de conscience, [en adhérant à l'INPADHUE avant le 31 octobre 2008](#), afin de renforcer nos rangs. Chaque nouvelle adhésion est un pas de plus en avant. Nous attendons une mobilisation massive de tous les concernés afin de donner un nouvel élan à notre lutte.

Afin d'être équitable avec tous, le Bureau National a décidé que toute nouvelle adhésion envoyée avant le 31 octobre 2008 sera valable jusqu'au 31 décembre 2009.

Pour adhérer, il suffit de remplir [le formulaire](#) et de l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée avec un chèque de cotisation de 50 euros (seule preuve légale de votre adhésion).

L'union fait la force, soyons alors solidaire et unis.

Paris, le 30 septembre 2008

Le Bureau National